

qu'un d'entre eux a le moindre souvenir qu'on a jamais proposé, même indirectement, le rétablissement de la commission Gillen, je le prierais de le dire maintenant. Vainement il cherchera dans le harsard pour y trouver pareille suggestion durant le premier ou le second débat. La première fois—tous les honorables députés le savent—l'honorable député de Marquette (M. Crerar) en toute bonne foi, ayant écouté la discussion, ayant constaté l'attitude impossible prise par le ministre, attitude qu'il répugnait à tout le monde, même aux propres collègues du ministre d'approuver, conseilla le rétablissement de la commission Gillen, avec instruction de continuer son travail et de le compléter sur le terrain même. Suivit l'intervention opportune de l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) qui exprima sa confiance dans le personnel de cette commission et qui rappela certaines questions qu'il avait posées aux personnes qui étaient venues à Ottawa, demander au Gouvernement d'instituer une commission royale. Ces gens s'étaient déclarés convaincus que les membres de cette commission s'étaient efforcés de rendre justice et le ministre des Finances répéta alors qu'il avait suggéré le rétablissement de la commission Gillen. Cela fut suivi d'une proclamation du ministre à la presse—car quelque soient ses défauts il ne néglige pas la presse—allant à dire que le Gouvernement ne pouvait rien faire tant que McLachlan ne reviendrait pas sur son attitude. Le ministre des Finances (M. Fielding), ayant accepté la suggestion du chef des progressistes (M. Crerar), et à laquelle j'étais complètement étranger, et que je ne commentai même pas, et le ministre du Travail ayant fait à la presse canadienne une déclaration absolument opposée à la proposition de son collègue, je demandai, le lendemain, ce qu'on allait faire. Je citai les deux déclarations et je demandai si l'on allait ou rétablir la commission ou si l'on allait s'en tenir à la politique du ministre du Travail, ainsi que formulée dans les journaux. Le premier ministre (M. Mackenzie King) se hâta de m'informer, en termes très clairs, qu'on rétablirait la commission Gillen et qu'on avait déjà pris les mesures voulues. Je crois citer les paroles mêmes du premier ministre ou du moins, en donner le sens—pour communiquer avec les membres de la commission. Là-dessus, me rappelant la proclamation du ministre qu'il ne serait rien fait tant que l'attitude prise par M.

[Le très hon. M. Meighen.]

McLachlan et ses hommes n'aurait pas été répudiée, je demandai si ce rétablissement serait sans réserve et indépendamment des actes de M. McLachlan.

L'hon. M. MURDOCK: Mon honorable ami croit-il que le ministre du Travail a agi contrairement aux droits de toute la population du Canada, quand il a dit qu'on ne devrait accorder aucune considération à un homme ou à des hommes s'efforçant d'imposer l'idée de tuer le temps. Croit-il que le ministre du Travail a eu tort de prendre cette attitude? Mon honorable ami semble excuser la conduite, l'attitude et les prétentions de McLachlan, le 3 avril, et je veux savoir si j'ai bien ou mal compris ce qu'il a dit, à cet égard.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre peut être sûr de ce que je dirai, ce soir; mais je tiens avant tout à lui dire qu'il ne réussira par quelque effort qu'il fasse, à m'éloigner du point que je veux établir. Je vais d'abord faire mon point.

L'hon. M. MURDOCK: Et vous me donnerez une réponse à cette question?

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai déjà donné cette réponse, mais je consens volontiers à la répéter.

Voici quelle est la situation: Après avoir fait d'abord remarquer qu'il y avait conflit avec les déclarations du Gouvernement, j'ai demandé au premier ministre si le bureau allait être reconstitué selon ce que nous avait donné à entendre le ministre des Finances deux ou trois jours auparavant, ce à quoi le premier ministre nous a répondu d'une façon claire et non équivoque. Pour m'assurer qu'il n'y avait aucune restriction, j'ai demandé si la reconstitution du bureau était sujette à certaines conditions ou non; on m'a répondu dans la négative. Que doit-on penser après cela, d'un ministre venant affirmer devant le Parlement que je suis l'auteur de la reconstitution de ce bureau et que le retard m'est imputable parce que j'ai demandé si la reconstitution devait se faire sans restriction aucune. Le ministre ne peut-il faire preuve de plus de bon sens? Est-ce là tout ce qu'il peut répondre?

L'hon. M. MURDOCK: Je ne connais que les faits.

Le très hon. M. MEIGHEN: Peut-être le ministre connaît-il les faits, mais il les expose mal.

L'hon. M. MURDOCK: Je laisse au public le soin de juger qui est responsable du retard.